

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN 1335-2:2018

### **Mobilier de bureau - Sièges de travail de bureau - Partie 2 : Exigences de sécurité**

Office furniture - Office work chair - Part  
2: Safety requirements

Büromöbel - Büro-Arbeitsstuhl - Teil 2:  
Sicherheitsanforderungen

11/2018

A decorative graphic in the bottom right corner featuring several interlocking gears in shades of blue and yellow. Overlaid on the gears is a vertical column of binary code (0s and 1s) and various mathematical symbols like plus, minus, and multiplication signs.

## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 1335-2:2018 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 1335-2:2018.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE <sup>ILNAS-EN 1335-2:2018</sup> **EN 1335-2**  
EUROPÄISCHE NORM  
EUROPEAN STANDARD

Novembre 2018

ICS 97.140

Remplace EN 1335-2:2009, EN 1335-3:2009

Version Française

**Mobilier de bureau - Sièges de travail de bureau - Partie 2 :  
Exigences de sécurité**

Büromöbel - Büro-Arbeitsstuhl - Teil 2:  
Sicherheitsanforderungen

Office furniture - Office work chair - Part 2: Safety  
requirements

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 15 juillet 2018.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

**CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles**

## Sommaire

	Page
<b>Avant-propos européen .....</b>	<b>3</b>
<b>1 Domaine d'application .....</b>	<b>4</b>
<b>2 Références normatives .....</b>	<b>4</b>
<b>3 Termes et définitions.....</b>	<b>4</b>
<b>4 Exigences de sécurité.....</b>	<b>5</b>
4.1 Généralités.....	5
4.2 Points de cisaillement et de pincement .....	5
4.2.1 Points de cisaillement et de pincement liés à des mécanismes d'entraînement .....	5
4.2.2 Points de cisaillement et de pincement en cours d'utilisation .....	5
4.3 Séquence des essais.....	6
4.4 Essais de stabilité et exigences.....	6
4.5 Exigences structurelles de sécurité .....	6
<b>5 Résistance et durabilité .....</b>	<b>7</b>
5.1 Généralités.....	7
5.2 Exigences.....	8
5.3 Essai de résistance au roulement et exigences .....	8
<b>6 Instructions d'utilisation.....</b>	<b>8</b>
<b>7 Rapport d'essai .....</b>	<b>8</b>
<b>Annexe A (informative) Charges, masses et cycles utilisés pour les essais fonctionnels – charges, masses et cycles suggérés.....</b>	<b>10</b>

## Avant-propos européen

Le présent document (EN 1335-2:2018) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 207 "Mobilier", dont le secrétariat est tenu par UNI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mai 2019, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mai 2019.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

Le présent document remplace l'EN 1335-2:2009 et l'EN 1335-3:2009.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Le présent document est destiné à remplacer l'EN 1335-2:2009 et l'EN 1335-3:2009.

Cette série comprend les parties suivantes :

- EN 1335-1, *Mobilier de bureau — Sièges de travail de bureau — Partie 1 : Dimensions — Détermination des dimensions*
- EN 1335-2, *Mobilier de bureau — Sièges de travail de bureau — Partie 2 : Exigences de sécurité*

Les principales modifications par rapport à la version précédente sont indiquées ci-après :

- Prise en compte des méthodes d'essai de l'EN 1728 et de l'EN 1022.

## 1 Domaine d'application

La présente Norme européenne prescrit les exigences de sécurité, de résistance et de durabilité relatives aux sièges de travail de bureau.

Elle ne s'applique pas aux autres sièges utilisés dans l'espace d'un bureau pour lesquels d'autres Normes Européennes existent.

Les exigences sont basées sur un usage de 8 h par jour par une personne pesant jusqu'à 110 kg. Pour des conditions d'usage plus sévères, il sera nécessaire d'accroître les exigences.

L'Annexe A (informative) contient des charges, masses et cycles pour les essais fonctionnels.

## 2 Références normatives

Les documents suivants, en tout ou partie, sont référencés de façon normative dans le présent document et sont indispensables à son application. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 1728:2012<sup>1</sup>, *Ameublement — Sièges — Méthodes d'essais pour la détermination de la résistance et de la durabilité*

EN 1022:2018, *Mobilier domestique — Sièges — Détermination de la stabilité*

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>
- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <http://www.iso.org/obp>.

### 3.1 partie accessible

partie aisément accessible par l'utilisateur lorsque le siège se trouve dans sa configuration normale d'utilisation et pour lesquelles la probabilité d'un contact involontaire de la part de l'utilisateur est élevée

### 3.2 point de cisaillement et de pincement

point existant si la distance entre deux éléments voisins mobiles l'un par rapport à l'autre et accessibles est inférieure à 25 mm et supérieure à 8 mm, quelle que soit leur position pendant le mouvement

---

<sup>1</sup> Comme impacté par l'EN 1728:2012/AC:2013